

# PRATIQUER LES AVENANTS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Maîtriser la modification d'un marché par avenant

2 JOURS, 14 HEURES

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

CODE : MMP76

## Objectifs de la formation

- Cerner l'essentiel des nouvelles règles de passation des avenants
- Identifier les différents types d'avenants existants et leurs impacts sur les marchés publics
- Anticiper les conséquences de la modification par avenant d'un marché public

## Animée par

- SAÏDI Nadia  
Avocate, Directrice,  
CABINET NS AVOCATS PARIS

## Public concernés

- Acheteur public ; Directeur affaire juridique/juriste ; Toute personne au sein d'une collectivité amenée à rédiger, passer et exécuter des marchés publics ; Toute entreprise réalisant un marché public

## Dates

- **Classe virtuelle**  
23 novembre 2020 (1 journée) et 24-25 novembre 2020 (2 matinées)
- **Paris**  
16-17/03/2021  
22-23/06/2021

## Maîtriser le cadre réglementaire de l'avenant

- Objectif et cadre juridique
- Définir l'avenant
- Connaître les conditions de recours à l'avenant
- Intégrer la limite juridique de sa mise en œuvre : notion de bouleversement de l'économie du marché
- Cerner la notion de « sujétions techniques imprévues » et ses conséquences

## Mesurer les impacts du Code de la commande publique

- Panorama de la jurisprudence avant la réforme
- Analyser les modifications du recours aux avenants

## Identifier les divers types d'avenants

- Décrypter les diverses formes d'avenants

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

## Tarifs

- Tarif général \_\_\_\_\_ 1495,00 €HT

■ Les avenants techniques : nature et modalités pratiques de mise en œuvre

- Les avenants financiers : modification de la masse initiale des travaux et fixation du forfait de rémunération d'un prestataire

## Rédaction d'un avenant, exemple de la fixation du forfait définitif de rémunération d'un prestataire

### Pratiquer les dispositions financières de l'avenant : une application désormais strictement encadrée

- Pratiques avant la réforme
- Assimiler les seuils financiers imposés par la nouvelle réglementation
- Connaître les conditions de régularité pour les Marchés Publics de Travaux
- Identifier les conséquences pratiques pour les marchés de services et Fournitures

### Appréciation du seuil d'augmentation d'un marché initial de travaux par avenant

### Mesurer les impacts de la réglementation sur la modification des marchés

- Modifier un contrat en cours d'exécution : distinction entre marchés complémentaires et avenants
- Quels sont les enjeux et critiques posés par ces nouvelles dispositions

## Faire le point sur la modification du régime de la sous traitance et ses impacts sur les avenants

- Restrictions imposées par l'acheteur à un groupement.
- Étude du cas de refus de sous traitance de l'acheteur en cas de risques d'offre anormalement basse
- Restrictions et limites dans l'application de ces nouvelles modalités

---

## Connaître le formalisme juridique de modification d'un marché

- L'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offre
- L'appréciation du seuil de 5%
- Avenant et procédures adaptées